SVK ASF ATF
Schweizerischer Verband
für Kältetechnik

NEWS | Mai 24

Important : le domaine spécifique doit figurer dans le certificat d'apprentissage

A la fin de l'apprentissage, tous les diplômés ont droit à un certificat d'apprentissage. Le contenu de ce certificat ressemble à un certificat de travail ordinaire. Tant les monteurs/monteuses frigoristes que les projeteurs/projeteuses frigoristes passent l'examen final dans l'un des quatre domaines spécifiques : froid commercial, froid industriel, pompes à chaleur ou climatisation. Important : le domaine spécifique de l'examen fait obligatoirement partie du certificat d'apprentissage.

Sécurité informatique

Une PME sur trois a déjà été victime d'une cyberattaque et le risque ne cesse d'augmenter, comme l'indique l'Office fédéral de la cybersécurité (OFCS). L'OFCS met à disposition de précieuses informations sur le sujet.

- Aide-mémoire sur la sécurité de l'information pour les PME
- Quick Check pour les PME
- Protection des comptes et des mots de passe
- Gestion du courrier électronique (porte d'entrée la plus « populaire »)
- Liste de contrôle des cyberattaques (source : laMobilière)

Il est important que les PME prennent des mesures de sécurité proactives pour se protéger contre les cyberattaques.

Sécurité au travail : News de BATISEC

@ Personne de contact pour la sécurité au travail (PERCO) : BATISEC est la solution sectorielle pour la sécurité au travail et la protection de la santé dans les branches de la technique du bâtiment. Le SVK est l'une des organisations responsables de BATISEC. A noter :

- Campagne de l'année 2024 « Prévention incendie sur les chantiers »
- Autocollants de contrôle pour tous les équipements de travail (à commander gratuitement)
- Offre de cours 2024 de BATISEC : cours d'information (pour employeurs, cadres) ; cours de base PERCO ; cours de rafraîchissement PERCO

Exécution de l'ORRChim dans le canton de Zurich

Les cantons sont responsables de la surveillance des directives de l'ORRChim, comme par exemple les directives sur les contrôles d'étanchéité, l'obligation de déclaration et le livret d'entretien des installations frigorifiques et des pompes à chaleur. Dans le cadre d'un projet pilote, le canton de Zurich a effectué en 2023 des contrôles auprès de 63 entreprises et 458 installations (rapport d'évaluation du canton de Zurich, en allemand). Comme lors de la campagne nationale de contrôle du marché, de nombreuses réclamations ont été faites dans le canton de ZH concernant « la déclaration et le reporting ». Les entreprises spécialisées dans le froid et les PAC sont invitées à respecter les directives de l'ORRChim, à étiqueter correctement les installations, à les déclarer sur www.cooling-reg.ch et à tenir soigneusement les livrets d'entretien. Il faut s'attendre à ce que d'autres contrôles aléatoires et d'autres contrôles soient effectués dans toute la Suisse.

Alpnach, le 21 mai 2024

SVK ASF ATF | Schweizerischer Verband für Kältetechnik
Eichistrasse 1 | 6055 Alpnach Dorf | 041 670 30 45 | info@svk.ch | www.svk.ch